

# Règlement intérieur du club



Document N° Art\_MF\_02  
Relatif au règlement intérieur  
de l'association "CLUB MX5 FRANCE"

Version 2011

## **A** Le bureau

Le club Mx5France est une association a but non lucratif. Elle est régie par la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

Le bureau du club Mx5France se veut avant tout à l'écoute de ses adhérents et est disponible pour répondre aux interrogations de ceux-ci.  
Toute volonté d'entreprendre des activités au sein du club sera la bienvenue et le bureau se porte garant d'aider la personne si l'activité s'avère être réaliste.

Pour le reste, conférez-vous au document faisant référence aux statuts de celui-ci.

## **B** Cotisation au club

- A ce jour, la cotisation est fixée à 40€ par an. Pour une inscription à partir du 1er juillet, la cotisation sera remise de 15€. Pour tout nouveau membre s'inscrivant à partir du mois décembre, le montant de la cotisation sera de 40€, englobant l'année suivante.

- Pour toute cotisation initiale de 40€, chaque membre cotisera 35€ les années suivantes afin de fidéliser.

- Le règlement peut être effectué par chèque, virement ou Paypal (avec supplément) à l'ordre du club Mx5France. Le règlement en espèce est interdit.

En plus de la couverture des frais de fonctionnement du club, la cotisation procure à ses adhérents :

- 10% dans les concessions Mazda sur les pièces et accessoires

- L'inscription prioritaire au prix coûtant pour les sorties officielles

- Les goodies réservés aux membres

- Des réductions sur la boutique de TS et pour tous futurs accessoires mis en vente

- Des avantages et droits sur le forum (rubriques supplémentaires, documents techniques, brochures et scans, hébergement de fichiers...)

- La news letter qui vous tiendra au courant de l'actualité si vous manquez de temps pour passer sur le forum, accompagnée de présentations de membres

- Et bien d'autre choses : 5€ de réduction pour toute inscription à l'association "Réglisse Days", la communication et l'accès à la communauté de passionnés nationale et internationale, l'assurance association, les différents moyens de règlements, les comptes rendus de l'association, ect...

-> Sans oublier que tous ces droits sont valables aussi pour votre concubin (à indiquer sur le bulletin ci-joint)

## **C** Le Site

Il a pour but de tenir informé la communauté des dernières infos au sujet de la Mx-5, du club ou encore de Mazda. Il propose aussi des liens utiles mis à disposition par le club Mx5France.

La modification du site est effectuée par l'administrateur du site à son initiative personnelle ou, après approbation, sur demande de(s) membre(s) du club.

## **D** Le forum

C'est le moyen de communication essentiel du bureau et des membres.

Un membre n'aurait nécessairement pas entière satisfaction à adhérer au club s'il ne fréquente pas le forum.

Pour les règles d'utilisation et de comportement, conférez-vous à la charte du forum – Document "Art\_MF\_01"

### Avantages et devoirs des membres sur le forum :

- Seuls les membres ont la possibilité d'ouvrir l'inscription à une sortie obligeant un règlement financier pour la participation à celle-ci
- Les membres et les membres sympathisants ont accès à davantage de rubriques et de droits
- Seuls les membres ont accès à l'hébergeur de fichier mis à disposition sur le forum
- Seuls les membres ont accès à la lecture des fichiers hébergés sur le forum (selon les rubriques)

- Les membres sont connus grâce à la cohérence entre le pseudonyme donné sur la feuille d'inscription au club Mx5France et celui lors de l'inscription sur le forum.

- Les membres du club Mx5France n'ont aucun droit de hiérarchie sur les non membres
- Le club se laisse le droit d'ajouter ou de retirer le droit d'accès à des rubriques sur le forum aux non membres comme aux membres

### Membres sympathisants :

Un membre sympathisant est un forumiste à qui sont accordé des droits d'accès à certaines rubriques normalement réservées aux membres.

Le bureau Mx5France est en droit d'attribuer ou de retirer ce statut sans justifications.

Un membre sympathisant (lui uniquement) bénéficie du tarif préférentiel lors de sorties officielle Mx5France  
La durée de validité de ces avantages est au moins d'un an

### Les rubriques du club sur le forum :

- Pour les membres du bureau du club Mx5France -> Pour la communication pour la gestion administrative du club
- Pour les contacts régionaux et les membres actifs -> Pour la communication et la gestion des régions, des tâches ou l'organisation des sorties en cours
- Pour les modérateurs et à l'administrateur -> Servant d'outil de communication
- Pour les membres du club Mx5France -> servant à la communication entre les membres sur tous les sujets faisant référence au club.
- Pour les membres du club Mx5France et aux membres sympathisants -> Pour les sujets d'ordre général et de divertissement
- Pour l'équipe de rédaction -> Servant à la communication pour la conception du magazine et de la news letter

### L'organisation de concentrations sur le forum :

#### *Conditions :*

- Les organisateurs doivent respecter le document "Organisation d'une concentration - Art\_MF\_05"
- Sur le forum, seuls les membres peuvent organiser l'ouverture à l'inscription d'une sortie touristique obligeant un règlement financier pour la participation à celle-ci

-> Si ces deux conditions sont réunies, cette concentration est déclarée comme "sortie officielle du club Mx5France"

*Les sorties officielles Mx5France bénéficient :*

- d'aides à l'organisation
- d'assurance(s) du club (Pour les sorties organisées en France)
- du règlement pour les réservations financières
- de prêt de matériel (sous réserve de disponibilité)
- de goodies (ex: plaque rallye, road-book, ...)

*Les inscriptions aux sorties :*

- Les inscriptions ne seront validées qu'une fois le règlement réceptionné.
- Les membres du club Mx5France et leur passager(e) bénéficient du tarif coutant et sont prioritaires pendant un temps voulu par l'organisateur lors de l'inscription.

## **E** Réductions financières valables pour les membres du club Mx5France

---

Sur la boutique en ligne Mx5France.shirtcity :

Après un achat, les membres du club Mx5France ont droit à une réduction sur les tee-shirts sous forme d'avoir.

*Pour obtenir ce bon de réduction, il faut :*

- Vous manifester auprès d'un membre du bureau.
- Fournir au bureau le numéro de commande pour obtenir le bon de réduction.

*Informations :*

Ces réductions sont déductibles sur l'inscription à une prochaine sortie ou lors d'une prochaine adhésion au club.

Lors des sorties :

Les membres et les membres sympathisants bénéficient d'un prix plus avantageux pour la participation aux sorties.

Le coût de la réservation à une sortie touristique pour un non membre est donc majoré.

Sur les goodies :

Les membres du club Mx5France bénéficie de prix préférentiel sur les goodies mis en vente.

Sera passible de renvoi définitif du club Mx5France :

- Toute personne se livrant à un commerce des produits Mx5France dans un but d'enrichissement personnel.
- Tout membre faisant une commande pour une tierce personne dans le but d'acquérir des bons de réductions.